Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202360-20260605-DELIB3050626-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 5 juin 2026

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 12.

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric LE TURLUER, le Maire.
Présents : Frédéric LE TURLUER, Maire, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Christophe LE MERRER, Marie-Christine MEVEL, Eliane LE PLAPOUX, Floryse BUTTEZ, Laurence HERPE, Sandrine ARTUR, Tony MOREL, Clément LE MOAN, Fabien TARTIVEL.
Absents : Nicole HENGOAT (procuration à Frédéric LE TURLUER), Ronan RIOU (procuration à Jérémy PATUREL), Hervé LE SOUDEER (procuration à Fabien TARTIVEL).
Secrétaire de séance : Christophe LE MERRER.
Date de convocation : 29/05/26.

3- Réhabilitation de la maison des sœurs et son annexe en 5 logements locatifs : demande de financement FONDS VERT – Recyclage foncier

M. le Maire informe l'assemblée que le projet de réhabilitation du bâtiment des religieuses remplit les conditions d'éligibilité de l'appel à projets 2026 de l'Etat du dispositif FONDS VERT – Recyclage foncier.

Le montage de la demande de financement a été réalisé par les services de SOLIHA Bretagne qui a été missionné par la commune en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention à l'Etat pour la réhabilitation du bâtiment des religieuses dans le cadre du dispositif 2026 FONDS VERT – Recyclage foncier.

Pour extrait conforme.
LE MAIRE,
Frédéric LE TURLUER.